



DÉCHETS

1 - DIAGNOSTIC DÉCHETS

“ Je réalise un diagnostic, puis le suivi de mes déchets. ”



Evaluer, c'est déjà réduire.

Prendre conscience de la gestion des déchets que l'on produit est le premier pas. Le diagnostic permet d'identifier ses différents types de déchets, calculer leurs coûts et disposer d'un plan d'actions qui permet de les réduire.



-10%
DE DÉCHETS MÉNAGERS

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, nous devons, sur le Vercors, réduire de **10%** les tonnages de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) entre 2010 et 2020. En 2018, nous sommes à **+16,3%**.



Pistes d'actions

- 1- Je consulte les supports d'information de la Communauté de communes et ceux mis à ma disposition dans **la bibliothèque virtuelle**.
- 2- Je contacte **l'ambassadeur du tri** de la Communauté de communes pour bénéficier de conseils personnalisés dans mon commerce.
- 3- Je réalise un **diagnostic** : je suis accompagné dans l'analyse de mes pratiques, la définition, puis la mise en place d'un plan d'actions et enfin, l'évaluation.



Outils et accompagnements proposés

Retrouvez toutes les informations sur le site **Vercors Ecobiz**



Que dit la réglementation ?

Consultez la bibliothèque virtuelle sur le site **Vercors Ecobiz**